

Département de l'Yonne



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 juillet 2023



Le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, maire.

Présents : Bernard Riant, Martine Chevallier, Christophe Delingette, Philippe Devin, Dany Moine, Jean Michel Guyot, Véronique Pierron, Alexandre Fish (arrivé à 20 heures)

Absents excusés : Joël Nain (pouvoir à Bernard Riant), Marion Girardot (pouvoir à Alexandre Fish) Jérôme Brihaye (pouvoir à Philippe Devin) François Beaulieu (pouvoir à Jean Michel Guyot)

Absent : Thierry Guenard

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 13

Présents : 8

Votants : 12

I -/ Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 juin 2023 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le financement de la toiture de l'école élémentaire.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés.

Financement toiture école élémentaire :

Suite à l'augmentation substantielle du prix des matières premières le devis initial a été revu à la hausse. Le Maire, après avoir échangé avec les services de la Préfecture sur le montant des subventions, présente la modification du plan de financement initial de la toiture de l'école et fait part au conseil municipal des incidences relatives à ce dossier. Les subventions étant déjà accordées, l'évolution du dossier ne concernera que la part communale qui s'élève désormais à 15 431 euros.

Le plan de financement définitif est donc le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux toiture Visiophone	44 420 2 421	DETR 2021	15 705
		Villages de l'Yonne	15 705
		Fonds propres	15 431
TOTAL	46 841.00	TOTAL	46 841.00

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés ce nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus.

II -/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Sortie au Parc des Félines à Lumigny : une vingtaine d'enfants a participé à cette sortie organisée par la commission enfance. Le temps était au rendez-vous et tous ont apprécié cette journée.

Rentrée scolaire : 84 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre 2023 ce qui entraîne des effectifs importants en maternelle (30 enfants) et en CP CE1 CE2 (31 élèves). Cette hausse importante a été signalée aux services compétents qui viendront sur place le 4 septembre pour contrôler les effectifs annoncés.

Les Maires des communes de Vallan et Gy l'Evêque ont adressé une lettre à l'Inspection Académique pour demander l'ouverture d'une classe.

Convention Territoriale Globale : un rendez-vous avec la CAF est prévu le 28 juillet 2023 à 9 h 30 en mairie.

Ecole maternelle : Madame GAUDIN a signalé une température importante dans les locaux de l'école maternelle fin juin. Le gros projet d'isolation thermique du bâtiment étant en « stand-by », une réflexion est en cours pour proposer une solution intermédiaire (filtre anti UV, banne...)

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Christophe DELINGETTE – Martine CHEVALLIER

La commission s'est réunie le lundi 26 juin 2023 à 18 h 30 à la mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absents : Marion GIRARDOT, Alexandre FISH

Lors de sa visite finale pour le concours communal des maisons fleuries, la commission a retenu 10 nominés. La remise des récompenses est prévue le vendredi 17 novembre 2023 à 18 h à la maison citoyenne.

Nettoyons la nature : l'opération aura lieu le vendredi 22 septembre 2023 dans la matinée avec l'aide du centre Leclerc d'Auxerre et la participation des écoles, des randonneurs, des chasseurs et de la commission environnement.

Brivaux 3 : la commission propose l'implantation d'un panneau d'affichage à l'angle de la rue des Burlats et de la rue des Guignes.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des présents et représentés et l'achat du panneau qui sera mis en place par les employés communaux.

Première fleur : le lundi 17 juillet, Martine CHEVALLIER a présenté notre village au jury. Une présentation est faite avec la projection d'un film réalisé à l'aide d'un drone et la remise d'un livret de qualité rédigé par Martine CHEVALLIER et agrémenté de photos et informations sur notre village. Une visite à pied dans le village a clôturé cette visite. Le jury rendra son verdict courant octobre, nous saurons alors si une première fleur nous est délivrée.

Commission Travaux – Voirie

Rapporteur : Dany MOINE – Philippe DEVIN

Convention tennis : suite aux précédents échanges relatifs à l'utilisation du court de tennis, François BEAULIEU propose qu'une convention cadre soit établie qui fixerait les obligations et responsabilités de chacune des parties. Une réunion avec Denis JACQUEMARD, Président du Club, est prévue début octobre pour application au 1^{er} janvier 2024.

Circulation Vau Neuve : Dany MOINE présente les modifications qui seront apportées dans cette rue, après avis des services compétents, à savoir :

- Pose de panneaux interdisant la circulation aux véhicules dont le tonnage excède 3.5 t
- Déplacement du panneau « Vallan » route de Chevannes
- Retirer le panneau « 60 »

Accord du conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés qui valide l'achat des panneaux qui seront posés par les employés communaux.

Brivaux 3 : Alexandre FISH fait part de la dangerosité de la sortie de la rue des Burlats donnant route de Chevannes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide de contacter l'OAH pour obtenir la mise en place d'un « stop »

Armoire électrique grande rue : des véhicules sont régulièrement stationnés devant l'armoire et gêne l'intervention des services.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés la pose de poteaux pour en empêcher le stationnement.

Bac à fleurs à l'angle de la rue des tournants et la rue de la fontaine des buissons : régulièrement le bac à fleurs positionné sur le trottoir pour empêcher le stationnement gênant et dangereux des voitures qui se garent à l'angle de ces rues est déplacé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents et représentés l'ancrage de ce bac dans le sol.

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

14 juillet : forte participation de la population tant pour la pêche à la truite, l'apéritif offert par la Commune, le repas du soir où nous avons accueilli 96 personnes que le feu d'artifice qui a fait l'unanimité.

Le bémol de cette manifestation : la destruction volontaire du barrage du ru vers la salle de la fontaine, barrage mis en place par Dany MOINE et les employés communaux quelques jours avant le 14 juillet pour permettre la pêche à la truite. Ce manque de civisme est fortement condamné par tous.

Illuminations : Martine CHEVALLIER va demander un devis à la SPIE pour la pose et dépose des décorations.

Réservation salle : une Association extérieure « Danse HORA » nous sollicite pour la location d'une salle pour la pratique de danse folklorique du monde le mardi de 18 h à 20 heures.

La commission se réunira début septembre pour étudier le dossier qui sera ensuite présenté au conseil municipal de fin septembre.

Commission C.C.A.S.

Rapporteur : Véronique PIERRON

Association Ukraine Solidarité 89 :

Denis HACQ, Président de l'Association remercie le conseil municipal pour l'aide apportée en soutien au peuple Ukrainien.

Aide à une administrée :

L'administrée concernée remercie le conseil municipal pour son soutien.

III-/ FERMETURE DU POSTE DE REDACTEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ par voie de mutation au 1^{er} juillet 2023 d'un agent au grade de rédacteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fermer ce poste à cette date.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer l'arrêté municipal qui notifiera cette fermeture.

IV-/FERMETURE D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL 28H

Suite au départ d'un adjoint technique contractuel pour un temps non complet de 28H hebdomadaires, le poste n'a plus matière à exister à compter du 1^{er} octobre 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fermer ce poste à cette date.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer l'arrêté municipal qui notifiera cette fermeture.

V-/OUVERTURE D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE PERMANENT STAGIAIRE-TITULAIRE 28H

Vu les besoins de la Commune, et vu que ce poste contractuel sera fermé à compter du 1^{er} octobre 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir un poste d'adjoint technique permanent stagiaire-titulaire 28H à compter du 1^{er} octobre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer l'arrêté municipal qui notifiera cette ouverture.

VI-/DESIGNATION DELEGUES DU CNAS

Délégué pour les agents : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de notifier une nouvelle déléguée du CNAS pour les agents suite au départ de la titulaire désignée par le Maire par délibération n° D.2020.10.34 en date du 1^{er} octobre 2020. Cette dernière ayant quitté la collectivité par voie de mutation depuis le 1^{er} mai 2023, il convient de désigner un autre agent

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Gaëlle GEOFFROY comme déléguée CNAS pour les agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord et autorise le Maire à signer l'arrêté municipal qui actera cette nouvelle désignation.

Délégué pour les élus : Joël NAIN et François BEAULIEU sont candidats pour représenter les élus au CNAS.

Conseillers en exercice : 13

Présents : 8

Votants : 12

Joël NAIN est élu :

POUR 11 voix CONTRE 1 voix

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de ces résultats et autorise le Maire à signer l'arrêté municipal qui actera ces désignations.

VII-/VERSEMENT SOLDE SUBVENTION OAH

Bernard Riant rappelle la participation de la Commune, à hauteur de 60 000 euros pour la construction du lotissement « les Brivaux 3 », soit 3 000 euros par logement (somme inscrite au budget actuellement) 30 000 euros ont déjà été versés. Le lotissement est maintenant terminé, il convient de payer le solde.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour le paiement du solde soit 30 000 euros.

VIII-/ COMMUNICATIONS

Situation budgétaire au 30 juin 2023 : beaucoup de dépenses non prévues, liées au matériel vieillissant ont chargé le poste 'dépenses'. Dans le même temps, la part communale des impôts fonciers n'a pas été augmentée depuis 2 ans. Il conviendra d'être très vigilant sur le volet financier d'autant que les factures d'électricité ne sont pas encore arrivées comme précisé au point suivant.

Factures EDF : à ce jour, une seule facture reçue de 1 373.47 euros pour les consommations de janvier à juillet 2023.

RWE : le vendredi 16 et samedi 17 juin 2023, RWE a tenu une réunion d'information à la Maison Citoyenne pour répondre aux questions des villageois sur le projet éolien. Sur les 2 jours, 9 foyers seulement se sont déplacés pour avoir des informations complémentaires.

Maison SLIMANI : cette maison, attribuée à la Commune, lors d'une procédure de « bien sans maître » fait l'étude d'un projet de parking et d'un îlot fraîcheur. L'aide de la Communauté de l'Auxerrois est sollicitée pour l'AMO .

Recensement : le recensement s'étant terminé en février, la population nouvelle du lotissement « les Brivaux 3 » n'a pu être prise en compte.

Bernard Riant s'est adressé à Jean Baptiste LEMOYNE, Sénateur, pour lui demander s'il lui était possible d'intervenir en notre faveur pour obtenir une compensation sous une forme à définir.

Diagnostic Mairie - Ecole et Eglise : la Commune a mandaté le cabinet 3iA pour une mission de diagnostic sur ces 2 bâtiments pour un coût de 3 600 euros ttc. Bernard Riant fait la lecture des 2 rapports

Bâtiment Mairie – Ecole :

- Les désordres visuels relevés sur le bâtiment principal ne remettent pas en cause la solidité de l'ouvrage, des travaux sont cependant à prévoir.
- Le bâtiment annexe ne présente pas de dégât structurel majeur, des travaux sont cependant à prévoir.

Vu la faible isolation de certaines parois, il est conseillé une réhabilitation énergétique globale du bâtiment ce qui permettrait de traiter les problématiques relevées.

Eglise :


Il est conseillé, afin d'éviter une forte dégradation du bâtiment, d'envisager des travaux de gros entretien (toiture, enduits, traitement de l'humidité...). Le montant des travaux estimés s'élève à 263 000 euros HT. L'église n'est pas classée « monument historique ». Des choix techniques et financiers importants devront être pris.

Prochaine réunion du Conseil : 28 septembre 2023 à 19 h 30

La séance est levée à 22 h 50

Fait et délibéré, le vingt-sept juillet deux mil vingt-trois.

Le Maire,
Bernard Riant



Véronique PIERRON

Joël NAIN
Absent excusé

Thierry GUENARD
Absent

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE
Absent excusé

Alexandre FISH

François BEAULIEU
Absent excusé

Marion GIRARDOT
Absente excusée